



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations

Question écrite n° 53550

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les problèmes engendrés par les allocations chômage, versées à tort, par Pôle emploi. Selon un rapport du médiateur national de Pôle emploi, ces « trop perçus » auraient atteint 812 millions en 2012, en incluant, en plus des allocations chômage (aide au retour à l'emploi notamment), les allocations de solidarité financées par l'État (aide spécifique de solidarité, etc.). À l'été 2013 déjà, le médiateur de Pôle emploi avait signalé les difficultés liées à ces sommes versées indûment : d'abord financières pour l'opérateur public mais également humaines pour les demandeurs d'emploi concernés, à qui l'on demande de rembourser des sommes pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Aussi souhaiterait-il connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour éviter le versement de ces « trop perçus ».

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53550

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3327

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)